



Le dispositif local de surveillance des crues du Thoré amont

Journées AFPCN
14-15 novembre 2007

Système alerte crues Thoré
amont



Introduction

- Dans la vallée du Thoré, l'Etat n'assure pas l'annonce des crues en amont de Mazamet.
- Crue catastrophique de nov 1999
- Existence d'une structure intercommunale : Syndicat Mixte Thoré-Agout
- Volet « alerter » du Programme d'Action de Prévention des Inondations : décision de mettre en place un dispositif local de surveillance des crues
- La DIREN Midi-Pyrénées a assuré une mission continue de conseil et d'expertise dans la mise en œuvre du système



Etude de faisabilité

- synthèse des connaissances : hydrologie et enjeux
- définition des principes du dispositif local de surveillance des crues (3 stations, collecte temps réel, choix de la radio, contacteurs)

→ faisabilité du dispositif, **appropriation des élus**
lancement de la conception et réalisation

Etude hydrologique

Sur le Thoré et les ruisseaux affluents :

- améliorer la compréhension de l'événement de novembre 1999 (hydrogrammes de crue)
- Choix des pluviomètres utiles
- Constituer un tableau d'indicateurs de crue (niveaux de gravité)
 - . Hauteurs et gradient de hauteur
 - . Pluies et évolutions des pluies

→ *Bureau d'études Hydro'M – 31 000 € HT*

Journées AFPCN
14-15 novembre 2007

Système alerte crues Thoré
amont



Tableau d'indicateurs de crue

Exemple

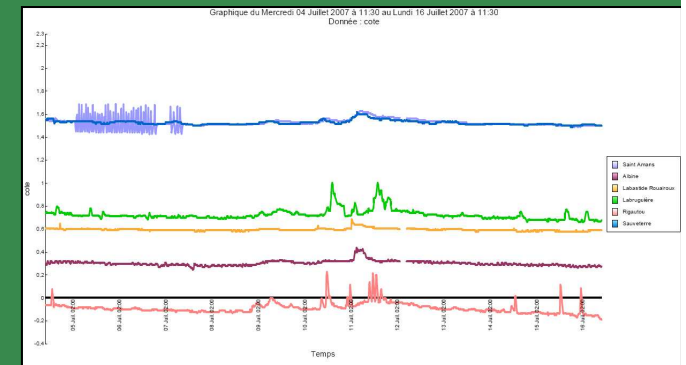
Site 1						15 min	30 min	15 min
Site 2							15 min	15 min
Site 3							15 min	15 min
Site 4							30 min	15 min
Site 5							60 min	45 min
	18h	18h15	18h30	18h45	19h	19h15	19h30	19h45

Conception technique

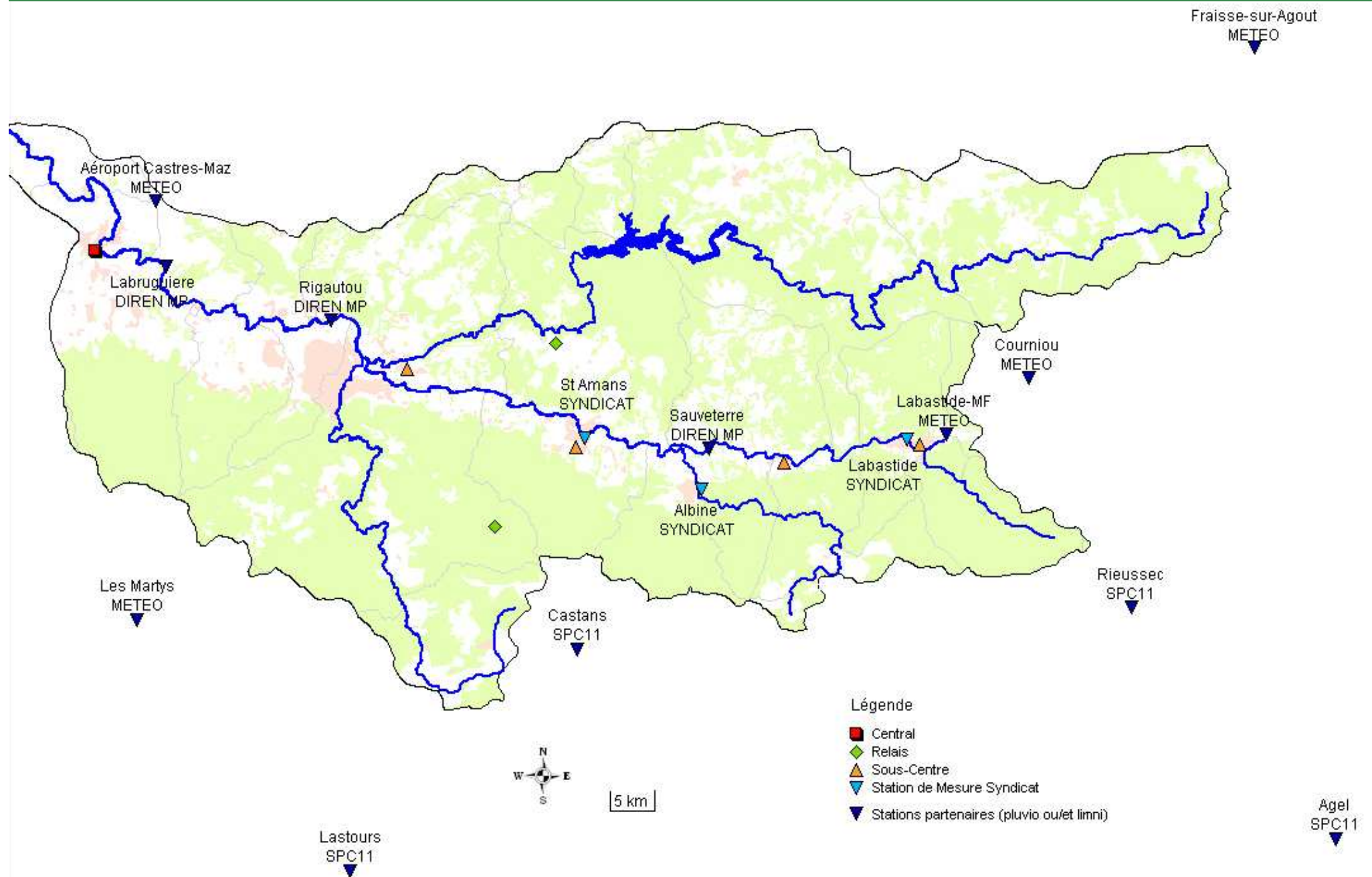


- implantation précise des stations
- étude technique pour la télétransmission radio
- frontal de supervision (acquisition, alarme, visualisation, indicateurs)

→ Travail en collaboration
DIREN – Syndicat mixte
pour la rédaction des cahiers de charges



Carte du dispositif Thoré-amont





1

STATIONS DE MESURE
Labastide, Albine, St Amans

**RESEAU DE MESURE
DES PARTENAIRES**
SPC, Diren, MétéoFrance

Radio 2

Serveur FTP



3 **FRONTAL
DE COLLECTE**

PARTENAIRES
SPC, Diren,
MétéoFrance

Envoi des
données traitées

5 **SOUS-CENTRES**

Appel
téléphonique
automatique

Préfecture

4 **ASTREINTE**

8 Communes

Labastide	Lacabarède	Rouairoux	Sauveterre
Albine	St Amans Soult	St Amans Valtoret	Bout du Pont de l' Arn

Consultation
du Tableau
Indicateur
des Crues



Labastide



Lacabarède



Bout du
Pont de l'Arn



St Amans Soult

6

GESTION DE LA CRISE
Communication par radiophonie
entre les communes



Plans Communaux de Sauvegarde

Gestion des crues

- ❖ **Astreinte**, appel automatique du logiciel du frontal
 - Aux horaires d'ouverture du Syndicat, astreinte assurée par son personnel.
→ logiciel du frontal et **Météo+**
 - Astreinte tournante des 8 communes le reste du temps (soirs et WE), avec une assistance par le syndicat si risques d'orages prévus par MétéoFrance.
→ **4 sous-centres**, lieux de consultation du Tableau indicateur et des données hydrométriques, **1 radio portative** dans chaque mairie.
- ❖ L'astreinte **alerte** les maires concernés et la préfecture après consultation du tableau d'indicateur.
- ❖ **Alerte locale** des contacteurs en secours.
- ❖ **Mise en œuvre des PCSs** par chaque commune en fonction des niveaux d'alerte.

Remarque : le responsable de l'alerte à la population est toujours le maire, le syndicat n'a qu'un rôle d'assistance.

Synthèse des étapes de conception

- **Etude hydrologique** avec élaboration d'un outil de diagnostic (tableau indicateur des crues) (→ *Hydro M*, environ 30 000 €)
- **Définition de la structure** et des sites du réseau de mesure et de collecte : 3 stations, 2 relais, 1 central de collecte et de supervision, 4 sous-centres (mairies) transmission par radio avec secours téléphone (→ *DIREN et Syndicat*)
- **Elaboration des cahiers des charges** du matériel de mesure, de transmission et de collecte (→ *Diren et Syndicat*)
- **Réalisation du réseau** :
 - Construction des stations (→ *génie civil*, environ 30 000 €)
 - Achat, installation du matériel (→ *DIREN et syndicat*, 25 000€)
 - Marché système de transmission et de collecte (→ *TPL*, environ 100.000 €)



Le rôle de la DIREN

- Gestionnaire de réseau :
 - assistance technique
 - assistance hydrologique
- objectif de réalisation d'un guide méthodologique

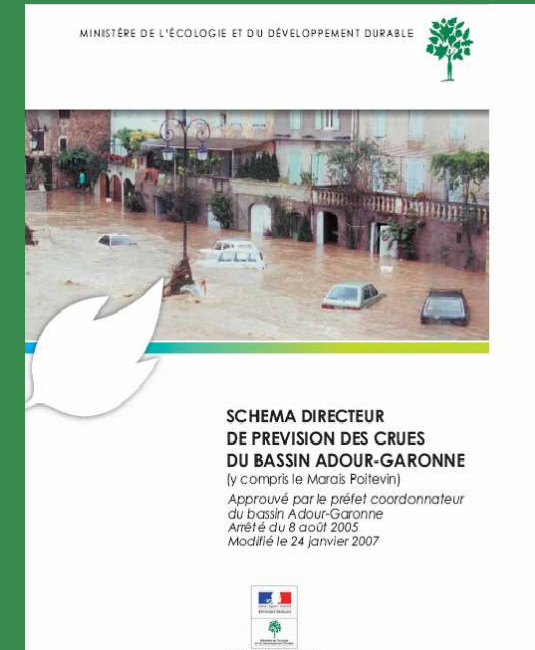
- Intégration dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Adour-Garonne (SDPC)

Extrait du SDPC Adour-Garonne

approuvé le 08/08/2005 et modifié le 24/01/2007

✦ Conditions d'intégration dans le SDPC :

- . alerte directe des maires,
- . information en parallèle du préfet,
- . transmettre ses données au SPC,
- . avoir accès aux données du SPC.



Validation d'un dispositif local de surveillance des crues

❖ Au préalable :

Le maître d'ouvrage précise ses intentions au SPC.

Le SPC (en liaison avec le gestionnaire de réseau) peut apporter conseil et assistance.

Validation d'un dispositif local de surveillance des crues

✱ Dans la définition du projet :

Le maître d'ouvrage contacte la (les) Préfecture(s) pour préciser les modalités d'échanges et d'informations.

Validation d'un dispositif local de surveillance des crues

En phase de validation :

Le maître d'ouvrage saisit le Préfet pour intégration dans le SDPC et le RIC.

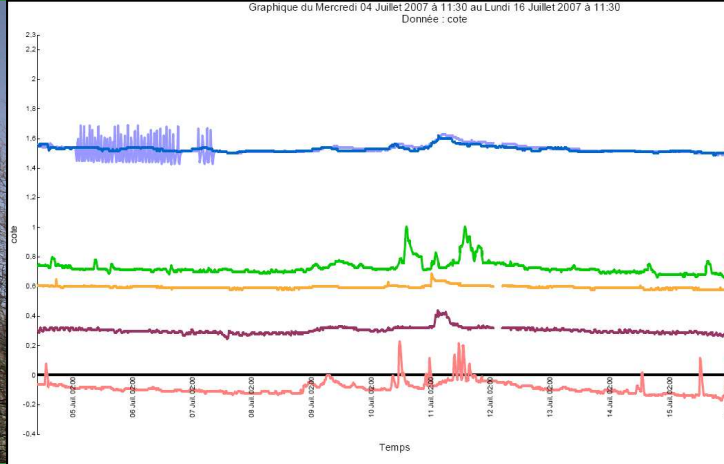
Il fournit une note descriptive :

- territoire,
- dispositif technique,
- articulation et modalités d'échanges avec l'Etat,
- organisation alerte des maires,
- procédure d'information du préfet.

Validation d'un dispositif local de surveillance des crues

Procédure proposée :

- le préfet de *département* saisit le préfet de *bassin*.
- Le préfet de *bassin* valide l'intégration dans le SDPC et rédige un additif. Il saisit le préfet *siège du SPC*, pour intégration dans le RIC.
- Le préfet, *siège du SPC* modifie le RIC. Il met en place une consultation restreinte sur RIC et SDPC.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**SCHEMA DIRECTEUR
DE PREVISION DES CRUES
DU BASSIN ADOUR-GARONNE**
(y compris le Marais Poitevin)
Approuvé par le préfet coordonnateur
du bassin Adour-Garonne
Arrêté du 8 août 2005
Modifié le 24 janvier 2007

Merci de votre attention.

Journées AFPCN
14-15 novembre 2007

Systeme alerte crues Thoré
amont

